

Doc 1 p. 130

Les objectifs du traité de Maastricht

[Les chefs d'État des douze pays membres de la CEE], désireux de renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions [...], résolus à renforcer leurs économies et à établir une Union économique et monétaire, comportant, conformément aux dispositions du présent traité, une monnaie unique et stable, déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples [...], résolus à établir une citoyenneté commune aux ressortissants de leur pays, résolus à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, [...] qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde [...], réaffirmant leur objectif de faciliter la libre circulation des personnes, tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en insérant des dispositions sur la justice et les affaires intérieures dans le présent traité, [...] ont décidé d'instituer une Union européenne.

■ Préambule du traité de Maastricht, 7 février 1992.

Doc 4 p. 131

La création d'une citoyenneté européenne

Art. 8-1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

Art. 8A-1. Tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres [...].

Art. 8B-1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. [...]

Art. 8B-2. [...] Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

■ Traité de Maastricht, 7 février 1992.

Leçon

Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

➤ Quels sont les étapes et les enjeux de la construction européenne ?

A La Communauté européenne (1945-1992)

1. Les débuts de la construction européenne

- Après 1945, le rapprochement des États européens apparaît comme le moyen de garantir une paix durable, d'empêcher le déclin de l'Europe dans un monde dominé par les États-Unis et l'URSS et de faire rempart à la menace communiste.
- En 1950, les Français Jean Monnet et Robert Schuman proposent de mettre en commun la production et la consommation de charbon et d'acier dans le cadre d'une organisation européenne. En 1951, la RFA, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

2. La création de la CEE

- En 1957, les six pays de la CECA concluent le traité de Rome qui donne naissance à la Communauté économique européenne (CEE). Elle cherche à réaliser un **marché commun** où circuleraient librement les marchandises, les services, les capitaux et les personnes.
- La CEE met en œuvre une Politique agricole commune (PAC) en 1962. En 1975, elle crée le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour réduire les inégalités entre régions. En 1985, les accords de Schengen prévoient la création d'un espace de libre circulation des personnes qui sera mis en application en 1995. En 1987, le programme Erasmus favorise la circulation des étudiants des pays membres.
- La CEE devient une puissance économique et commerciale attractive. Elle s'élargit au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark en 1973, puis à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal dans les années 1980.

B L'Union européenne (depuis 1992)

1. Naissance et élargissement de l'Union européenne

- Le traité de Maastricht, signé en 1992, crée l'Union européenne (UE) et étend son action à de nouveaux domaines comme l'éducation, la culture, l'environnement, la politique étrangère, la justice. Il établit une **citoyenneté européenne** et prévoit la création d'une monnaie unique (le futur euro) qui sera mise en circulation en 2002.
- À partir de 1989, avec l'effondrement du bloc soviétique, la construction européenne peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent. En 1995, l'UE accueille l'Autriche, la Suède et la Finlande. Entre 2004 et 2013, 13 nouveaux États, majoritairement d'anciens pays communistes, intègrent l'UE. Ces **élargissements** soulèvent des débats : jusqu'où l'Europe peut-elle s'étendre ? Comment concilier élargissement et **approfondissement** ?

2. Enjeux et défis de la construction européenne

- La construction européenne a créé un espace de paix et de prospérité, marqué par une coopération accrue entre les États. Mais malgré l'instauration d'une **Politique étrangère et de sécurité commune** en 1992, l'UE a encore du mal à s'imposer comme une puissance sur la scène diplomatique (→ chap. 18 p. 332).
- Elle se heurte aussi à des divisions internes et à des résistances, notamment de la part de ceux qui y voient une menace pour leur indépendance nationale. Le Royaume-Uni reste ainsi à l'écart de l'euro, mis en circulation en 2002, et de l'espace Schengen (→ p. 128-129).
- Les opinions publiques manifestent une méfiance grandissante envers l'UE. C'est pourquoi le traité de Lisbonne, en 2007, réforme les institutions pour faciliter la prise de décision dans une Europe élargie et se rapprocher des citoyens.

Vocabulaire

- **Approfondissement**

Intensification des liens et de la coopération entre les États européens.

- **Citoyenneté européenne**

Donne le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres et d'y bénéficier du droit d'éligibilité et de vote aux élections municipales et européennes.

- **Élargissement**

Ouverture de la CEE, puis de l'Union européenne, à de nouveaux États membres.

- **Marché commun**

Espace économique caractérisé par la libre circulation des marchandises et des services entre les États membres.

- **Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)**

Politique qui encourage la coopération des États membres dans les domaines de la diplomatie et de la Défense (→ voir chapitre 21 p. 388).

Chapitre 7 – Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

Biographie

Jean Monnet (1888-1979)

Grande figure de la construction européenne, il initie la CECA et la CEE.

Doc 1 p. 136

La création de la Communauté économique européenne (CEE)

Déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, décidés à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, assignant pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples. [...]

Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés. [...]

Résolus à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort.

[Les chefs d'État de la Belgique, la RFA, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas] ont décidé de créer une Communauté économique européenne.

Chapitre 7 – Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

Art. 3. [La Communauté comporte] :

a. L'élimination entre les États membres des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie de marchandises.

c. L'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

d. L'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture.

e. L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports.

■ Extrait du traité de Rome, 25 mars 1957.